



La Parole s'est faite chair
Méditations sur l'Évangile selon Jean

La vie éternelle par la foi en Jésus

« Après cela, Jésus se rendit en Judée avec ses disciples; il y resta quelque temps avec eux et y baptisait. Jean, de son côté, baptisait à Enon, près de Salim : il y avait là beaucoup d'eau, et de nombreuses personnes y venaient pour être baptisées. En effet, à cette époque Jean n'avait pas encore été jeté en prison. Or, un jour, quelques-uns de ses disciples eurent une discussion avec un Juif au sujet de la purification. Ils allèrent trouver Jean et lui dirent : Maître, tu te souviens de cet homme qui était avec toi de l'autre côté du Jourdain et pour qui tu as témoigné. Eh bien, le voilà qui baptise à son tour, et tout le monde se rend auprès de lui. Jean répondit : Nul ne peut s'attribuer une autre mission que celle qu'il a reçue de Dieu. Vous en êtes vous-mêmes témoins; j'ai toujours dit : je ne suis pas le Christ, mais j'ai été envoyé comme son précurseur. À qui appartient la mariée? Au marié. Quant à l'ami du marié, c'est celui qui se tient à côté de lui et qui l'écoute : entendre sa voix le remplit de joie. Telle est ma joie, et, à présent, elle est plus complète. Lui doit devenir de plus en plus grand, et moi de plus en plus petit. Qui vient du ciel est au-dessus de tout. Qui est de la terre reste lié à la terre et parle des choses terrestres. Celui qui vient du ciel est au-dessus de tout. Il témoigne de ce qu'il a lui-même vu et entendu. Mais personne ne prend son témoignage au sérieux. Celui qui accepte son témoignage certifie que Dieu dit la vérité. En effet, l'envoyé de Dieu dit les paroles mêmes de Dieu, car Dieu lui donne son Esprit sans aucune restriction. Le Père aime le Fils et lui a donné pleins pouvoirs sur toutes choses. Qui place sa confiance dans le Fils possède la vie éternelle. Qui ne met pas sa confiance dans le Fils ne connaît pas la vie, il reste sous le coup de la colère de Dieu. »

Jean 3.22-36

La fin du chapitre trois de l'Évangile selon Jean évoque de nouveau la relation entre Jésus et Jean-Baptiste, qui a été si centrale au début de l'Évangile.

Dans la suite du texte de l'Évangile, nous lisons que ce n'était pas Jésus à proprement parler qui baptisait, mais ses disciples qui le faisaient, naturellement sous son autorité. Quoi qu'il en soit, voici qu'une controverse surgit entre les disciples de Jean et un certain Juif au sujet de la purification. Les détails et les arguments de cette controverse ne nous sont pas rapportés, mais on peut bien penser que la personne avec qui les disciples de Jean ont eu cette dispute sur la doctrine leur a fait valoir que Jésus lui aussi baptisait, ou faisait baptiser par ses disciples. Peut-être aussi que les disciples de Jésus avaient une manière différente d'expliquer la signification du signe du baptême. Ce qui semble

heurter les disciples de Jean-Baptiste, c'est que leur maître n'a plus l'exclusivité de conférer le baptême et que Jésus lui porte de l'ombre. Ils sont jaloux pour Jean en quelque sorte. Pour eux, Jésus est inférieur à Jean puisqu'il est venu se faire baptiser par lui. Ont-ils bien compris la portée des paroles prononcées par Jean-Baptiste à l'égard de Jésus? On peut en douter, même s'ils se souviennent bien que Jean lui a rendu témoignage.

Il ne sert à rien d'avoir du zèle pour un homme, aussi spécial ou aussi inspiré soit-il, si on ne comprend pas le plan de Dieu, qui surpasse la qualité et la position de n'importe quel être humain, fût-il Jean-Baptiste. Il faut donc que celui-ci leur explique à nouveau la nature de sa mission, qui est celle de préparer la venue du Messie et non de se prendre pour lui. Jean leur répond :

« Nul ne peut s'attribuer une autre mission que celle qu'il a reçue de Dieu. Vous en êtes vous-mêmes témoins; j'ai toujours dit : je ne suis pas le Christ, mais j'ai été envoyé comme son précurseur. »

Jean déclare à ses disciples qu'il serait arrogant de sa part d'outrepasser les bornes de la mission qu'il a reçue de Dieu. Leur zèle à son égard est en fait mal placé. La comparaison qu'utilise Jean, celle de l'époux, de l'épouse et de l'ami de l'époux vient confirmer ceci. On ne peut confondre l'époux et l'ami de l'époux. Jean-Baptiste fait partie du peuple de Dieu, de l'Église. Il se réjouit de ce que le peuple de Dieu reçoive enfin le Messie tant attendu et lui laisse volontiers la place, après avoir été momentanément élevé en rang et en honneur.

Son exemple est valable pour tous les pasteurs ou conducteurs du peuple de Dieu à toute époque : même s'ils ont de grandes qualités, ils n'ont pas à s'imposer à l'Église au détriment de Jésus-Christ, mais doivent constamment mener le troupeau qui leur a été confié vers le grand berger, en exposant fidèlement sa Parole. Car c'est par elle seulement que Christ gouverne son Église.

On retrouve l'image de l'époux et de l'épouse sous la plume de l'apôtre Paul, au début du chapitre 11 de la seconde lettre aux chrétiens de Corinthe :

« J'ai pour vous un amour qui ne tolère aucun rival et qui vient de Dieu lui-même. Je vous ai, en effet, fiancés à un seul époux pour vous présenter au Christ comme une jeune fille pure » (2 Co 11.2).

Afin d'accentuer davantage encore devant ses disciples la différence qui existe entre lui et Jésus, Jean-Baptiste use d'une autre comparaison : lui vient d'en bas, il est terrestre, tandis que Jésus vient d'en haut, il est céleste. Cela ne veut pas dire que ce que Jean enseigne n'a pas de valeur, car son enseignement lui est inspiré par Dieu, mais quand il s'agit de se comparer à Jésus-Christ, il reconnaît la nature divine de ce dernier.

Les dernières paroles de Jean-Baptiste avec lesquelles se conclut le troisième chapitre nous enseignent qu'il n'y a aucune honte à recevoir l'Évangile de Jésus-Christ, quoiqu'en pense le reste du monde, car cet Évangile est source de vie pour tous ceux qui y croient.

La fin de ce troisième chapitre de l'Évangile selon Jean rappelle à plusieurs égards les paroles prononcées par Jésus lors de son entretien avec Nicodème, au cours du même chapitre. Cependant,

c'est Jean-Baptiste qui parle ici, répondant à ses propres disciples qui s'inquiétaient de voir leur maître perdre de son audience à cause de ce Jésus qu'il avait pourtant lui-même baptisé. Une fois de plus, Jean-Baptiste prouve être celui qui a reçu une révélation authentique sur la personne de Jésus-Christ, celui qui a dès le début saisi toute la portée du ministère de Jésus et le fait savoir à tous ceux qui sont autour de lui. Même les disciples de Jésus ne saisissent pas encore la portée de ses paroles ou de ses actes; ils ne les comprendront qu'après sa résurrection et son ascension, au moment de l'irruption du Saint-Esprit qui descendra sur eux.

L'évangéliste, lui-même un des douze disciples, l'a reconnu après la purification du temple par Jésus : *« Plus tard, lorsque Jésus fut ressuscité, ses disciples se souvinrent qu'il avait dit cela, et ils crurent à l'Écriture et à la parole que Jésus avait dite. »* Jean-Baptiste, lui, fait entendre dès le début une véritable voix prophétique sur le Messie. S'adressant donc à ses disciples, il leur dit :

« Qui vient du ciel est au-dessus de tout. Qui est de la terre reste lié à la terre et parle des choses terrestres. Celui qui vient du ciel est au-dessus de tout. Il témoigne de ce qu'il a lui-même vu et entendu. Mais personne ne prend son témoignage au sérieux. Celui qui accepte son témoignage certifie que Dieu dit la vérité. En effet, l'envoyé de Dieu dit les paroles mêmes de Dieu, car Dieu lui donne son Esprit sans aucune restriction. Le Père aime le Fils et lui a donné pleins pouvoirs sur toutes choses. Qui place sa confiance dans le Fils possède la vie éternelle. Qui ne met pas sa confiance dans le Fils ne connaît pas la vie, il reste sous le coup de la colère de Dieu. »

Rappelons-nous qu'après le baptême de Jésus par Jean-Baptiste, celui-ci avait déclaré : *« Or cela, je l'ai vu de mes propres yeux, et je l'atteste solennellement : cet homme est le Fils de Dieu. »* Nous ne devons donc pas nous étonner qu'il continue à reconnaître Jésus comme Fils de Dieu avec tous ses attributs. Jean-Baptiste utilise un vocabulaire légal très prononcé : il atteste solennellement, comme on le ferait, sous serment, dans une cour de justice. Il en va de même avec les paroles suivantes que Jean rapporte au Christ :

« Celui qui vient du ciel est au-dessus de tout. Il témoigne de ce qu'il a lui-même vu et entendu. Mais personne ne prend son témoignage au sérieux. Celui qui accepte son témoignage certifie que Dieu dit la vérité. »

La nature du témoignage apportée est légale, elle est attestée par Dieu lui-même, qui est le juge suprême.

De plus, Jésus-Christ venant du ciel, il est parfaitement au fait du plan de Dieu, il a vu et entendu de lui-même, il n'apporte pas aux hommes une opinion incertaine ou de vagues spéculations sur Dieu. Ce qui revient à dire que quiconque n'accepte pas son témoignage fait de Dieu un menteur... Littéralement traduite, la dernière phrase donne : *« Celui qui a reçu son témoignage a scellé que Dieu est la vérité. »* C'est en quelque sorte comme si un sceau légal avait été apposé par ceux qui ont reçu et accepté le témoignage de Jésus-Christ sur Dieu. Comparons de nouveau ces paroles de Jean-Baptiste à celles de Jésus au cours du même chapitre, pour en souligner le parallélisme :

« *Vraiment je te l'assure : nous parlons de ce que nous connaissons réellement et nous témoignons de ce que nous avons vu; et pourtant, vous ne prenez pas notre témoignage au sérieux.* »

La phrase suivante pointe en direction du rôle d'ambassadeur de Dieu qu'a revêtu Jésus-Christ : En effet, l'envoyé de Dieu dit les paroles mêmes de Dieu, car Dieu lui donne son Esprit sans aucune restriction. Jésus-Christ est donc revêtu d'une pleine autorité par celui qui l'envoie, il est ambassadeur plénipotentiaire, d'autant qu'il est revêtu du même Esprit. Par le lien du Saint-Esprit, il y a une parfaite concordance, une parfaite unité de vue et d'action entre le Père et le Fils. Ne pas recevoir le Fils comme ambassadeur du Père, c'est donc vraiment rejeter le Père lui-même. Tout comme rejeter ou insulter l'ambassadeur d'un gouvernement, c'est rejeter ou insulter ce gouvernement lui-même. De plus, le Père accorde au Fils son Esprit sans aucune restriction, donc continuellement, pas sporadiquement. Jésus-Christ est revêtu du Saint-Esprit de manière permanente. Aucun croyant, aussi versé soit-il dans la connaissance de Dieu par le moyen de l'Écriture sainte, ne peut se targuer d'avoir reçu la plénitude de l'Esprit Saint à lui tout seul.

Dans l'Église, chacun reçoit une portion de l'Esprit de Dieu selon que Dieu le distribue, afin que tous servent à l'édification commune en appliquant la part que chacun a reçue. Ainsi, l'apôtre Paul, au douzième chapitre de la première lettre aux Corinthiens, écrit-il :

« *En chacun, l'Esprit se manifeste d'une façon particulière, en vue du bien commun. L'Esprit donne à l'un une parole pleine de sagesse; à un autre, le même Esprit donne une parole chargée de connaissance. L'Esprit donne à un autre d'exercer la foi de manière particulière* » (1 Co 12.7-9).

Et Paul poursuit en évoquant d'autres dons particuliers, qui ont tous leurs limites.

Mais il en va autrement avec la personne du Fils de Dieu. C'est pourquoi il est ensuite dit que le Père aime le Fils et lui a donné pleins pouvoirs sur toutes choses. On peut en conclure que, quel que soit le don spirituel accordé à tel ou tel croyant, il n'est possible que parce que Jésus-Christ en est le médiateur et le dispensateur en tant qu'ambassadeur parfait de Dieu, pleinement revêtu du Saint-Esprit. C'est en ce sens qu'il a reçu pleins pouvoirs sur toutes choses. Comme l'écrit Jean Calvin à ce propos : « *Car cet amour dont aimant son Fils, il nous aime aussi en lui, fait qu'il nous communique tous ses biens par la main de celui-ci.* »

L'évangéliste poursuit de la sorte : Qui place sa confiance dans le Fils possède la vie éternelle. Par là, il nous montre que la jouissance des biens offerts par le Fils s'obtient par la foi. Il faut croire, c'est-à-dire placer sa confiance en Jésus-Christ pour obtenir la seule justice qui mène à la vie éternelle. Mais de quelle justice s'agit-il? Cette justice est le fruit de l'œuvre parfaite que Christ a accomplie et qui a consisté à payer à Dieu la dette contractée par l'humanité. Le pôle opposé à la foi, c'est l'incrédulité, et celle-ci mène à la condamnation par Dieu, puisque sa colère demeure sur celui qui n'a pas cru : « *Qui ne met pas sa confiance dans le Fils ne connaît pas la vie, il reste sous le coup de la colère de Dieu.* » Pour les incrédules, la dette reste impayée, et le créancier divin réclame son dû. Nous retrouvons ici

l'enseignement de Jésus à Nicodème. Par leur nature, dès leur naissance, tous les hommes sont fils de la colère divine. Ils demeurent soumis à cette colère à moins d'en être délivrés.

Rappelons ce qu'en dit l'apôtre Paul au second chapitre de sa lettre aux Éphésiens :

« Nous aussi, nous faisons autrefois tous partie de ces hommes. Nous vivions selon nos désirs d'hommes livrés à eux-mêmes et nous accomplissions tout ce que notre corps et notre esprit nous poussaient à faire. Aussi étions-nous, par nature, destinés à subir la colère de Dieu comme le reste des hommes » (Ép 2.3).

Or la délivrance dont parle l'Évangile n'intervient qu'à travers la foi en Jésus-Christ. Il n'y a pas d'autre remède. Ceux qui rejettent ce remède, étant déjà nés comme tout un chacun fils de la colère, s'attirent une double condamnation puisqu'ils ont méprisé la seule bouée de secours qui leur était tendue. Mais la promesse de l'Évangile, quant à elle, demeure dans son entier : « Qui place sa confiance dans le Fils possède la vie éternelle. » Cette promesse reste valable pour tous les hommes, toutes les générations, sans distinction de race, de classe, d'âge, de sexe ou d'éducation. Elle s'adresse à vous qui lisez ces lignes. Saisissez-la par la foi, car elle vous donne accès à ce qu'aucune éducation, aucune fortune, aucun rang humain, aucune jouissance terrestre ne sauraient vous procurer : la vie éternelle en communion avec Dieu Père, Fils et Saint-Esprit!

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))